

## Réalisation d'une statue de Victor Hugo pour l'exposition universelle de Shanghai en 2010 - Subvention à l'Association Franc-Comtoise des Amitiés Franco-Chinoises

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'Association Franc-Comtoise des Amitiés Franco-Chinoises a sollicité la participation financière de la Ville afin de réaliser un buste de Victor Hugo destiné à être présenté, de façon pérenne, sur la future «avenue du théâtre» de Shanghai. Ce buste serait installé avant l'ouverture de l'Exposition Universelle qui se déroulera à Shanghai en 2010.

La Société DECAUX, dans le cadre d'un mécénat a accepté d'apporter son soutien financier à ce projet, en application de la loi n° 2003.709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

L'association s'engage à faire réaliser le buste par l'artiste de son choix, et assume toutes les charges liées à la conception, à la réalisation et à la présentation de cette oeuvre.

Dans ce cadre, la Ville et la Société JC DECAUX apportent à l'association des participations financières d'un montant respectif de 10 000 € et 15 000 €.

La Ville se charge de percevoir la participation financière de la Société JC DECAUX qu'elle s'engage à rétrocéder à l'association.

Ainsi, la Ville versera à l'association la somme de 25 000 € décomposée de la manière suivante :

- 10 000 € au titre de sa participation propre
- 15 000 € au titre de la participation financière perçue de la Société JC DECAUX.

L'association s'engage à reproduire, sur le support du buste ou, en cas d'impossibilité, le plus près possible de celui-ci, de manière visible et lisible, les logos de JC DECAUX et de la Ville de Besançon durant le temps de l'exposition de la statue à Shanghai et à l'occasion de toute reproduction ou représentation publique de l'oeuvre par l'association à quelque occasion que ce soit.

Par ailleurs, l'association apporte également un financement à hauteur de 5 000 €.

Deux conventions sont proposées : l'une conclue entre l'association et la Ville pour le versement des participations financières, la seconde passée entre la Ville et la Société JC DECAUX.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions avec l'Association Franc-Comtoise des Amitiés Franco-Chinoises et avec la Société JC DECAUX

- autoriser le principe d'une participation de 15 000 € de la Société JC DECAUX, qui sera versée à la Ville

- autoriser le versement à l'Association de la somme de 25 000 €. En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 204.30/2042.509 CS 10034.

«**M. Pascal BONNET** : Je voudrais juste savoir si, s'agissant d'une statue de Victor HUGO en Chine, on envisagera d'accompagner la statue d'un texte ou d'un discours sur les droits de l'homme.

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas, oui peut-être, tout comme le Gouvernement a certainement empêché la vente des deux bronzes chinois qui a eu lieu hier soir au Grand Palais ! Simplement ce que je veux dire, c'est que ce buste est réalisé par une jeune artiste de talent qui est franc-comtoise, qui s'appelle Nacera KENOUS, c'est elle qui a fait déjà le buste de LEDOUX je crois, de PERGAUD ainsi que de Lucie AUBRAC, et cette statue sera présentée à Shangaï pour l'exposition universelle de 2010 qui marquera la présence de la Ville de Besançon puisque chaque pays a été contacté. La Chine a contacté deux pays et deux ou trois villes par pays pour réaliser des statues. Trois statues représenteront donc la France là-bas avec des gens prestigieux : Victor HUGO né à Besançon, MOLIERE né à Paris et Jean-Paul SARTRE né à Paris.

**M. Jean ROSSELOT :** Je pense que c'est une bonne chose pour le rayonnement de Victor HUGO et de la Ville. J'en profite simplement pour dire qu'il faudrait voir comment on peut relancer un partenariat, avec la Région qui avait donc initié le jumelage avec la province d'Anhui. Je pense que ça serait profitable pour notre ville en terme de tourisme ; 700 000 touristes chinois l'année dernière en France, peu finalement à Besançon dans notre région parce qu'elle n'est pas assez connue. Il y aurait de quoi faire entre exécutifs des collectivités qui ont leur siège à Besançon pour aviver un peu cette coopération avec une province chinoise.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'on est d'accord là-dessus mais il faut savoir que ce n'est pas facile.

**M. Jean ROSSELOT :** Je le sais».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.*